



DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2023

N° acte : 2023 – D 5 (1/2) – CM du 22.06.2023	Classification : 7.5 – Subventions 7.10 – Divers
---	--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers en exercice, à l'exception de : Martine RENIER (procuration à : Françoise FAILLER), Philippe LE BRIGAND (procuration à : Ronan CRÉDOU).

Secrétaire de séance : Bernard LE BRETON a été élu secrétaire.

OBJET : Affaires scolaires – Subventions et tarifs publics

Sur proposition de Gaëlle BERROU, première adjointe, et suite à la commission des affaires scolaires réunie le 12 juin 2023, il est proposé d'adopter les subventions et les tarifs suivants pour l'année 2023/2024:

SUBVENTIONS VERSEES A L'ECOLE (DE SEPTEMBRE A SEPTEMBRE) :

* Achat de fournitures dans les écoles publiques de Plomeur :

- Par élève en classe élémentaire..... 52,50 €
- Par élève en classe de maternelle : 41,90 €

La liste des élèves fréquentant l'établissement sera jointe à l'appui du mandat après visa du directeur.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6067 du budget des exercices 2023/2024.

* Arbre de Noël 2023 pour les enfants de Plomeur fréquentant les écoles publiques et privées de la commune :

- Par élève en classe élémentaire.....10,00 €
- Par élève en classe de maternelle10,60 €

SUBVENTION VERSEE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

- * RASED (Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté)1,50 € / enfant scolarisé

SUBVENTIONS VERSEES AUX FAMILLES (pas de cumul avec le versement d'une subvention précédente) :

Pour l'année 2024 :

- * Séjour et mini-séjour (par enfant et par an) 10,00 €



.../...

Pour l'année scolaire 2023/2024 :

- * Voyage d'études, échange scolaire, classe de neige, de nature ou de mer..... 10,00 €
(par élève de Plomeur, par jour et dans la limite de 10 jours) :
- * Participation à l'achat de fournitures scolaires dans les collèges de Guilvinec..... 55,00 €
et de Pont-L'Abbé au profit des familles de condition modeste
(impôt sur le revenu < à 700 € de la ligne 14 de l'avis d'imposition)
- * A la classe d'intégration scolaire de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé.....50,00 €
- * A l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.)50,00 €
du collège privé Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2023/ 2024 :*** Garderie périscolaire :**

- Matin 7h30 /8h35 1,10 €
- Soir : 16h30 / 18h00..... 1,50 €
- Soir : 16h30 / 19h00..... 2,35 €
- Soir : 16h30 / 18h00..... 1,10 €
- Soir : 16h30 / 19h00..... 1,95 €
- Journée 3,00 €
- Après 19h00 10,00 €
- Garderie gratuite à partir du 3^{ème} enfant, sauf goûter

Goûter inclus

Sans goûter

*** Repas au restaurant scolaire municipal :**

- Elève en classe élémentaire..... 3,20 €
- Elève en classe maternelle..... 3,10 €
- Fratrie de 3 enfants et plus..... 2,70 €
- Enseignant..... 6,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix pour),

- Décide de verser les subventions telles que proposées aux écoles et familles et de fixer les tarifs de la garderie périscolaire et du repas au restaurant scolaire municipal tels que présentés ;
- Prévoit les inscriptions budgétaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Ronan CRÉDOU




Le Secrétaire de séance,
Bernard LE BRETON

